

## *Allers et retours en Camelotte*

- *Je vous souhaite le Bonjour, Monseigneur.*
- *Salut à toi, l'empêcheur, que fais-tu donc au Palais, en ces veilles d'élections ? Je n'ai point souvenir de t'y avoir convié.*
- *A dire vrai, Seigneur, je ne viens pas toujours sur commande, en particulier lorsqu'elle va à l'encontre de nos intérêts. J'ai oui dire que vos ministres allaient à nouveau s'attaquer aux serviteurs de l'État.*
- *Sur la place publique, je jurerais le contraire ; mais puisque nous sommes seuls, je dois t'avouer que tu es dans le vrai. Mes seigneurs et mes gentilshommes me pressent chaque jour pour de nouvelles faveurs, alors que mon trésor est vide. Je dois réduire les dépenses du Royaume, à commencer par celles qui ne servent pas ces mêmes gentilshommes.*
- *Vous savez pourtant que vous me trouverez bien droit sur votre chemin, Monseigneur.*
- *Mais à la fin, n'es-tu pas las de ces luttes incessantes ?*
- *Ce n'est point de lassitude qu'il s'agit, Monseigneur, mais de dignité. Je ne puis dignement vous laisser prétendre que le pouvoir appartient au peuple et en même temps vous laisser agir comme si vous aviez tous les pouvoirs. Je ne puis me clamer représentant de ce peuple et le laisser déshabiller et souffrir sans réagir. C'est pourquoi je serais en travers de votre route à chaque écu que vous tenterez de nous soustraire, à chaque poste que vous tenterez de reprendre, à chaque jour de repos que vous tenterez de nous retirer, ainsi qu'à chaque fois que vous laisserez entendre que le service que nous rendons au peuple vaut moins que les cadeaux que vous faites à vos suppôts.*
- *Allons, sois raisonnable, tu vois bien que cette lutte est vaine.*
- *Elle n'est pas vaine, Monseigneur, elle est vitale. Dans cette époque trouble où tout est affaire de communication et où la crédulité de vos gens les pousse souvent à accepter n'importe quoi, je n'ai pas le droit de vous laisser la place libre. J'ai au contraire le devoir, par mes mots, par mes actes, d'éveiller les consciences et les rapports de force. Je savourerai chacun de vos reculs, tels des victoires sur votre impérialisme des esprits. Chaque écu, chaque poste, chaque jour de repos gagné renforce mes rangs et favorise le sort de tous. Croyez-moi, Monseigneur, nous n'en avons pas terminé.*  
*Je vous souhaite le bonjour, Monseigneur...*

## Le dialogue social... beaucoup en parlent, mais qu'est-ce ?

Les discours répandus çà et là tendant à obscurcir la réalité de cet instrument démocratique, il devient donc urgent d'en faire le point, car un vote éclairé ne peut l'être sans les faits.

Les faits commencent par la loi car la France est un État de droit. On peut s'en féliciter. Mais il convient d'entretenir cette chance par quelques rappels de la législation.

Les accords de Bercy du 2 juin 2008 s'articulent autour de deux principes clés : **un dialogue social plus large et plus efficace ; des acteurs plus légitimes et plus responsables**. Il est inscrit dans le statut de chacune des trois fonctions publiques.

### Dialogue social, qui es-tu ?

Selon la définition de l'Organisation Internationale du Travail, (O.I.T), le dialogue social inclut toutes les formes de négociations, de consultations et d'échanges d'informations entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs sur des sujets d'intérêt commun liés à l'entreprise ou la collectivité dont ils relèvent.

**Dans notre collectivité, l'intérêt commun ne devrait-il pas être la qualité du service public et la bienveillance des agents qui y concourent ?**

Conformément aux accords de Bercy du 2 juin 2008, la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique y renforce **la place de la négociation**. Au-delà de la reconnaissance juridique des pratiques de négociation, les nouvelles dispositions, d'application directe, visent à promouvoir le développement d'**une véritable culture de la négociation** au sein de la fonction publique.

### Dialogue social, que fais-tu ?

Le dialogue social joue un rôle essentiel pour promouvoir l'accès des hommes et des femmes à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'égalité, de sécurité et de dignité, selon l'objectif de l'O.I.T.

### Dialogue social, comment fais-tu ?

Auparavant, en droit, la négociation était limitée à la détermination de l'évolution des rémunérations. Désormais, le statut général prévoit que tous les sujets concernant la vie professionnelle et sociale de l'agent fonctionnaire sont ouverts à la négociation : conditions et organisation du travail, déroulement des carrières et promotion professionnelle, formation professionnelle et continue, action sociale et protection sociale complémentaire, hygiène, sécurité et santé au travail, insertion professionnelle des personnes handicapées, égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

**« Une démocratie, c'est d'abord ça : une façon de vivre où les gens osent se communiquer les choses importantes, toutes les choses importantes, où ils se sentent le droit de parler comme des adultes, et non comme des enfants dissimulés »** Jules ROMAINS

## Au Conseil Général, Dialogue social, où es-tu ?

- ◆ **les orientations de la collectivité** : aucune information
- ◆ **conditions de travail et organisation du travail** : aucune négociation, passage en CTP dont l'avis est consultatif même s'il est obligatoire, les « projets d'organisation ou de réorganisation » présentés, quand ils le sont, sont adoptés quelles que soient les questions ou remarques des représentants du personnel.

Exemple : Réorganisation de la DTS ou Note relative à l'organisation du temps de travail.

- ◆ **déroulement des carrières et promotions professionnelles** : aucune négociation, tout est déjà décidé par la « commission d'harmonisation » (composée des délégués, sans aucune existence légale) avant la tenue des C.A.P.

Exemple : Décision unilatérale de la collectivité d'arrêter le travail sur les critères d'avancement.

- ◆ **Formation professionnelle et continue** : aucune négociation. Le plan de formation est présenté en CTP, instance consultative..... voir plus haut.
- ◆ **Action sociale et protection sociale complémentaire** : aucune négociation.
- ◆ **Hygiène, Sécurité et Santé au travail** : malgré des préconisations édictées, sur des bases légales, par le CHSCT, celles-ci ne sont pas mises en œuvre ou dans des délais incorrects au terme de beaucoup d'énergie des représentants du personnel.
- ◆ **Insertion professionnelle des personnes handicapées** : il semblerait que soit décidée la suppression des 3 jours de congés supplémentaires prévus dans le protocole signé ! Nous attendons le démenti officiel après avoir saisi l'autorité administrative.
- ◆ **Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes** : sujet non abordé.

La liste ci-dessus n'est qu'un recensement parcellaire des champs dans lesquels le dialogue et la négociation n'ont pas eu lieu..

**Autant de points sur lesquels nous devons construire ce dialogue !**

En conclusion, nous regrettons pour tous, agents, collectivité, représentants du personnel, et surtout usagers et service public, la forme et le délitement de la qualité du dialogue social actuel. Est-ce à mettre sur le compte d'une prise de poste il y a 8 mois maintenant ?

**Parce que le syndicat CGT veut croire par tous les moyens que la négociation est la pierre angulaire d'un haut niveau de démocratie, nous avons interpellé notre Directeur Général des Services, qui s'est engagé sur une évolution du dialogue social.**

Affaire à suivre...

## Test Conso : La nouvelle appli de gestion des congés

Notre service Consommateur n'a pas pu résister à l'envie de tester la toute nouvelle application de Gestion des Congés.

En effet, la précédente application avait déjà atteint des sommets, nous avons hâte de savoir si la nouvelle venue parviendrait à relever le défi du «Faire encore mieux ».

Pari tenu !

**L'interface :** On note une nette amélioration dans les couleurs et dans l'esthétique générale et même, par endroits, une meilleure lisibilité des informations. Ça reste le gros point fort des évolutions.

**Les fonctionnalités :** Y en a plein ! Tandis que l'ancienne version se contentait de gérer mes congés annuels, Pléiades NG va beaucoup plus loin, avec un module complet sur ma situation administrative. Il est désormais possible de se souvenir non seulement de son nom, mais également de sa composition familiale, de son lieu de travail, de son employeur, de son temps de travail ou encore de son grade (mais aucune indication pour savoir si on est promouvable à la prochaine CAP) et de son échelon (mais pas de la date du prochain avancement d'échelon). Autant d'informations qui s'avèrent très vite indispensables à la vie professionnelle quotidienne.

Sur les congés proprement dit, en revanche, Pléiades NG décroche à peine la moyenne. La pose d'un congé suppose de naviguer entre une « console » et un planning, le tout dans une cohérence qui reste à définir. Le gros point noir de l'ancien logiciel, c'est qu'il ne gérait pas toutes les absences (RTT, maladies, formation...). Ces informations sont désormais visibles dans Pléiades NG... mais pas dans le module « Temps et activités ». Du coup, le chef de service doit, comme avant, tenir à jour un planning en plus du planning officiel, dans lequel il aura la possibilité d'inscrire toutes les absences.

Par contre, il ne visualise plus les soldes de congés de ses agents, et ne peut donc plus les alerter, en fin d'année, sur l'urgence à solder leurs compteurs.



### On aime

**La gratuité :** C'est un élément à souligner, cette version est gratuite. Quand on voit les efforts du C.G. pour nous empêcher de poser des congés, la prochaine étape est sûrement de les rendre payants.

**Le manuel utilisateur !**



### On n'aime pas

**Le côté pas fini :** Mis en service avant d'avoir pu former les utilisateurs, Pléiades NG devrait galérer pour séduire. Trop de fonctions manquent encore pour se revendiquer efficace et éviter, autant pour les agents que pour leurs responsables, des saisies sur plusieurs outils pour savoir qui est là et qui ne l'est pas.

### Conclusion :

Après l'échec cuisant de la première application informatique de gestion des congés, La D.R.H. Team se devait de taper fort avec un successeur qui tienne la route et capable de satisfaire les besoins des agents et de leurs supérieurs hiérarchiques. Manifestement, c'est raté.

De là à imaginer une volonté délibérée de compliquer les choses pour vous empêcher de poser vos congés (comme ça, dans deux ans, il sera facile de dire que vous en avez trop, qu'on peut en enlever, que le C.E.T. est une bonne chose, etc.), il n'y a qu'un pas...

**A moins de signer massivement la pétition CGT qui circule en ce moment sur la messagerie...**

## Amende amère pour Google

Hasard du calendrier, Google a écopé d'une sévère amende quelques jours à peine après que le Conseil Général ait justement choisi ce prestataire pour sa messagerie.

Google écope ainsi de l'amende maximale de la CNIL pour avoir collecté et divulgué des informations confidentielles d'internautes à leur insu. Cette « collecte déloyale » opérée en toute impunité a inquiété nos militants Cgt du Conseil Général, qui n'ont pas manqué d'interpeller la D.G.S. et la D.T.S.I. sur les risques de divulgation des données personnelles des agents.

L'un comme l'autre nous ont assuré que toutes les dispositions ont été prises pour assurer leur protection. Doit-on les croire sur parole ?

## Un C.T.P. sur les ratios

Le 4 février, les élus du Comité Technique Paritaire étaient amenés à voter sur les ratios d'avancement.

L'enjeu est grand : dans une période de crise et avec un point d'indice gelé depuis quatre ans, le déroulement de carrière est devenu le seul horizon des agents.

Sur certains grades, le C.G. n'a aucune marge de manœuvre : l'accès à une catégorie supérieure (de C à B et de B à A) est contraint par des quotas nationaux. Le nombre de postes dépend alors beaucoup des volumes de recrutement... qui sont nuls au Conseil Général du Var.

Sur d'autres grades, l'affaire se complique : le nombre de postes mis à l'avancement repose sur le nombre de lauréats à l'examen professionnel. C'est le concept des quotas croisés, grande nouveauté pour la CAP 2014, valables pour la plupart des grades de catégorie B : une partie des postes est accessible à l'ancienneté, l'autre partie est réservée aux seuls lauréats de l'examen professionnel.

Pour autant, la Direction des Ressources Humaines a maintenu les mêmes ratios d'avancement, la même enveloppe budgétaire. C'est la raison pour laquelle la CGT et FO ont voté contre ces ratios (Cfdt n'a pas siégé).

**Remuez-vous le bocal...**

**Adhérez !**

fédération des services publics  
**la cgt**  
www.spterritoriaux.cgt.fr



Je souhaite rejoindre la CGT du Conseil Général du Var, envoyez-moi un bulletin de syndicalisation.

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone :

Adresse : ..... Mail :

## Section C.D.E.

Plusieurs décrets et arrêtés du 4 février 2014 modifient la carrière et la rémunération des agents socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière.

Ces textes interviennent dans le cadre de la réforme statutaire de la catégorie B de la fonction publique hospitalière, ils modifient la carrière et les grilles de rémunération de plusieurs corps et grades des personnels socio-éducatifs dans la fonction publique hospitalière :

- les moniteurs-éducateurs ;
- les assistants socio-éducatifs : assistant social et éducateur spécialisé ;
- les animateurs ;
- les éducateurs techniques spécialisés, les éducateurs de jeunes enfants et les Conseillers en Économie Sociale et Familiale.



Pour toute information sur ces nouveaux textes, connectez-vous sur le site CGT du Conseil Général du Var : <http://www.CGT-cgvar.fr/> - Rubrique Section C.D.E.

## Journée des droits des femmes

On n'est pas rendus !

### La situation des femmes en FRANCE

Elles représentent 47 % de la population active, mais

- 83 % des emplois à temps partiel ;
- 59 % des emplois aidés & C.D.D. ;
- 80 % des salariés payés en-dessous du SMIC ;
- 54 % des chômeurs inscrits à Pôle Emploi ;
- 57 % des chômeurs non indemnisés.

**A part ça, c'est l'égalité parfaite...**

Le Parlement européen a rejeté mardi 10 mars, à l'issue d'un vote serré, un rapport sur l'égalité entre les hommes et les femmes, qui appelait à garantir l'égalité de rémunération à travail égal. Le rapport a été rejeté par 298 voix contre, essentiellement dans le camp conservateur, 289 pour (majoritairement la gauche et les libéraux) et 87 abstentions. Le rapport demandait aux États de l'UE de «garantir le respect du principe fondamental de l'égalité de rémunération à travail égal entre les femmes et les hommes», d'interdire les démissions forcées en cas de maternité, et prônait la lutte contre les stéréotypes sexistes.

C'est manifestement trop demander à la plupart des députés européens.

## Mariage pour tous :

Le Pradet, acceptes-tu de prendre La Garde pour épouse ?

Il est des mariages improbables. Nous en avons tous un exemple dans notre entourage. Celui-ci attire l'attention, parce que les deux tourtereaux ne sont pas communs, ce sont des communes.

En effet, le prochain découpage des cantons, prévu dans le cadre de la loi de 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires (qui prévoit la parité des élus à compter de mars 2015, donc une division par deux du nombre des cantons), a modifié le découpage des cantons créant des surprises parfois trop drôles...qui risquent de se traduire par quelques belles scènes de ménage...

## Vrai ou faux ?

### Les T.O.S. ont la même I.A.T. que les autres agents du Conseil Général du Var

**Faux :** Malgré les démarches répétées de ces personnels, soutenus par la CGT, face à une Administration qui vante « l'intégration » de ces agents, malgré le caractère dangereux de leur métier (les T.O.S. sont les "premiers" en termes d'accidents du travail), leur I.A.T., calée à 5 depuis des années, ne devrait pas dépasser 5 ½ cette année.

### La fraude au R.S.A. représente 10 millions d'euros dans le Var

**Faux.** Mais cela n'a pas empêché le C.G. de baisser de 10 millions d'euros son budget prévisionnel R.S.A. et de recruter deux contrôleurs chargés de déceler les cas de fraude. La CGT ne nie pas que la fraude au R.S.A. existe ici comme ailleurs, mais doute qu'elle atteigne de tels sommets. De plus, une réelle politique de l'emploi serait beaucoup plus efficace contre la fraude au R.S.A. Rares sont les salariés convenablement payés qui fraudent au R.S.A. !



### Le budget Fêtes & Cérémonies du C.G. se monte à plus d'1,5 million d'euros

**Vrai :** Avec 180.000 € de fromages frais, 85.000 € d'alcools, 150.000 € de viande fraîche et 75.000 € de poissons et fruits de mer (chiffres C.G. 2012), ce sont près de 18 équivalents temps plein qui passent dans des denrées alimentaires qui ne vont pas à la Cafétéria des Lices, mais aux élus et aux invités.

### Il y a une date limite pour la transmission des frais de déplacement

**Faux :** Malgré les messages répétés de la D.R.H. à ce sujet, aucun texte ne vient soutenir que « Toutes les demandes de remboursement ne sont traitées que si elles sont établies dans le trimestre du déplacement, de date à date. Les demandes de remboursement pour des déplacements effectués dans les derniers trimestres d'une année ne seront dorénavant acceptées que jusqu'au 31 janvier de l'année suivante. » Même s'il est vrai que ça engendre des difficultés de gestion pour la D.R.H., il n'y a aucun délai pour la transmission des états de frais de déplacement et nous invitons tout agent qui serait sanctionné à contacter la CGT.

### Si je suis malade pendant mes congés, je peux reporter mes congés

**Vrai :** Une décision de la Cour de Justice Européenne le confirme. Un arrêt maladie suspend votre position de congé annuel. Les jours de congés sont donc réinjectés dans votre compteur annuel et vous pourrez les poser plus tard. Et ça concerne aussi les T.O.S.

## CAP : les jeux sont faits

La Commission Administrative Paritaire d'Avancement de grade aura lieu le 1er avril. Tous les agents nés sous le signe du poisson ont leur chance... mais pas seulement.

En effet, la fameuse Commission d'Harmonisation, qui distribue les cartes, s'est déjà tenue. Les postes sont attribués, les jeux sont faits... et ont fuité. Le secret des propositions commence à se répandre au fil des oreilles qui traînent et des connaissances diverses. En effet, la commission d'harmonisation n'informe pas seulement les délégués, et le secret des propositions commence à se répandre au fil des oreilles qui traînent et des connaissances diverses.

En effet, avec la raréfaction des recrutements, les postes à pourvoir sont de plus en plus maigres et la course à l'échalote s'intensifie. Déjà, certains écartés de la commission d'harmonisation commencent à tracter leur "rattrapage".

Dans ce contexte, la question de la place des représentants du personnel en C.A.P. se pose réellement. A quinze jours de la séance du 1er avril, ils n'ont pas encore reçu les supports de travail.

Quelle ironie que ce système où les représentants du personnel sont informés APRES les intéressés, où la C.A.P. devient au mieux une voie de recours consultative !



## Nouvelles grilles en Catégorie C

### Jackpot pour les agents de maîtrise

Les nouvelles grilles indiciaires des Catégories C sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Si la plupart des agents de cette catégorie ne devraient même pas se rendre compte de cette fulgurante augmentation (compensée par la hausse des cotisations sociales), les agents de maîtrise, en revanche, se retrouvent dans une position cocasse.

En effet, le dernier échelon d'un agent de maîtrise principal est à l'indice 567 (brut), soit plus qu'un technicien principal de 2ème classe au 11ème échelon !

Notre gouvernement invente parfois de drôles de stratégies pour ne pas débloquer les quotas de promotion des catégories B et A.



## Petit coup de gueule entre amis

Y en a marre de tous ces discours qui culpabilisent. Avant-hier, c'étaient déjà les chômeurs qui coûtaient trop cher, il fallait réduire leurs allocations. Hier, c'étaient encore les retraités qui coûtaient trop cher, il fallait réduire leurs allocations. Aujourd'hui, même ceux qui travaillent coûtent cher, faudrait voir à baisser leurs salaires. Et depuis que la fonction publique existe, les fonctionnaires « coûtent trop cher », et aussi « y en a trop », et aussi ils « foutent rien » !

Alors on va encore réduire les pensions, les allocations, les traitements et les cotisations, on va encore faire plaisir au grand patronat avec des exonérations qui coûtent plus de 10 fois le trou de la sécu. ça suffit !

Les chômeurs coûteraient certainement moins cher si on leur trouvait du boulot. La plupart n'attendent que ça, croyez-moi.

**Le travail n'est pas un coût, c'est une richesse.** Les travailleurs consomment, tandis que les actionnaires épargnent.



Réduire les salaires, c'est augmenter encore une pauvreté qui touche déjà 8 millions de Français. Réduire les cotisations, c'est mettre encore plus en péril notre système de protection sociale et faire la part belle aux assurances privées à l'américaine.

Quant aux fonctionnaires, parlons-en ! La plupart sont submergés de boulot à cause des réductions d'effectifs, sans perspective de carrière et avec un salaire gelé depuis quatre ans. Tu parles de privilégiés ! En plus, ce qui fait l'efficacité de la France, c'est la facilité avec laquelle les Français ont accès à l'école, à la santé, à la sécurité... et à tout ce qui fait la grandeur de nos services publics.

Alors, arrêtons de nous laisser insulter par des gens qui développent leur confort en grignotant le nôtre !

## Intermittents: et si on supprimait le Medef ?

21.000 signatures.

C'est ce qu'a récolté en cinq jours une pétition "humoristique" lancée par un intermittent pour dénoncer la proposition faite par le patronat de supprimer le régime spécial d'indemnisation chômage des intermittents du spectacle. C'est un coup de colère ressenti par un chef monteur après la proposition lancée par le Medef de supprimer purement et simplement le régime d'assurance chômage des professionnels du spectacle.

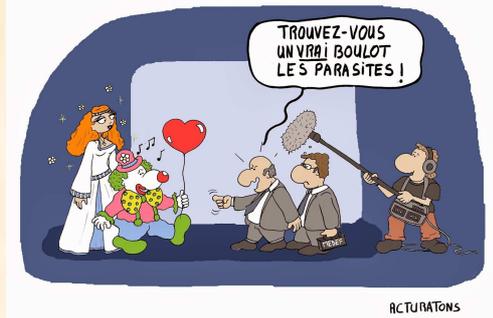
*"Intermittents du spectacle et sympathisants, nous demandons la suppression du MEDEF, qui lui aussi coûte trop cher".*

*"Que représente un déficit de 320 millions d'euros assurant la survie de plus de 100.000 intermittents du spectacle, face aux 20 milliards de crédit d'impôt aux entreprises sans effet sur la politique de l'emploi", peut-on lire en sous-titre du texte soumis à signature.*

Depuis, l'auteur du texte a précisé ses intentions. *"Je voudrais signifier à tous ceux-là, puisque ce n'était sans doute pas assez clair jusqu'à présent, que l'objet de cette pétition est avant tout humoristique. Une manière personnelle de réagir au caractère risible de la proposition-provocation du MEDEF. L'idée est de mettre en exergue le ridicule de cette proposition, en proposant à mon tour une mesure tout aussi ridicule."*

*"Je ne propose rien. Parce que ce n'est pas mon job, pas mon rôle. Je ne connais que ma propre expérience de l'intermittence du spectacle, et elle est sans nul doute très éloignée de la vôtre. D'autres dont c'est le boulot, s'y collent depuis un moment et formulent des recommandations qui, à mon sens, vont dans la bonne direction, c'est-à-dire vers plus de justice et moins de dépenses publiques. Ce sont ces gens qu'il faut écouter, soutenir le cas échéant, avec lesquels il faut discuter. Ce sont ces gens-là qui mettront à mal les chiffres fallacieux diffusés par certains médias quant au déficit de notre régime. Moi je n'ai fait qu'une blague, pour faire réagir, et suis absolument ravi d'avoir trouvé chez vous autant d'écho. Merci beaucoup."*

CÉSAR DU MEILLEUR FILM POUR  
« LES INTERMITTENTS DU SPECTACLE  
ET LE MEDEF » ...



## Pacte de responsabilité

Même Benoît Hamon veut « baisser le coût du capital »

« Il faut, face au stress du chef d'entreprise, entendre le stress des smicards, le stress de l'ouvrier, du salarié qui voit son emploi menacé », a déclaré le ministre délégué à l'économie sociale à propos de la négociation sur les contreparties à la baisse de 30 milliards d'euros du coût du travail.

Citant en exemple les patrons allemands qui se sont « serrés la ceinture », il a appelé à considérer « la baisse du coût du capital » comme une contrepartie possible au pacte de responsabilité.

« Jusqu'en 2008, les entrepreneurs allemands se sont serrés la ceinture puisqu'ils ont consenti une baisse des taux de distribution de dividendes de 10 %. Pendant la même période, que faisaient les chefs d'entreprises français ? Ils augmentaient les distributions de dividendes de 50 % ».

« Si les marges des entreprises sont plus basses aujourd'hui qu'elles ne l'étaient auparavant, c'est aussi qu'il y a une captation des marges par la distribution des dividendes. »

« Incontestablement, cette question doit être discutée et posée dans les contreparties : pas simplement de l'emploi mais probablement aussi une baisse du coût du capital ».

Selon le ministre, « si on demande aux salariés de faire des efforts sur le coût du travail, ça veut dire que la sécurité sociale sera moins financée ou financée différemment. (...) Il faut donc réfléchir à la façon dont le coût du capital doit baisser aussi ».

